Déclaration de la fortune au 01/01/2024 des personnes morales n'ayant ni siège statutaire ni administration centrale au Grand-Duché

I. Fortune agricole et forestière indigène

Devise **Euro**

Devise

Situation et superficie en hectares de l'exploitation (commune, n° dossier et n° cadastral)	Genre de l'exploitation (par exemple : exploitation agricole, forestière, horticole, viticole)	Valeur unitaire de l'exploitation	

II. Fortune immobilière bâtie et non bâtie

A signaler uniquement les immeubles qui ne faisaient pas partie de la fortune agricole et forestière (rubrique I) ou de la fortune d'exploitation (rubrique III)

Situation de l'immeuble (commune, rue et n°, pour les immeubles non bâtis, également n° dossier et n° cadastral)		Valeur unitaire de l'immeuble	

III. Fortune d'exploitation indigène

		Devise	Euro
		Eléments de fortune indigène imposables et éléments de fortune exempts en vertu des § 60, § 60bis et § 60ter BewG	
Z0010	Immeuble(s) d'exploitation situé(s) au Luxembourg (à indiquer par leur valeur unitaire)		
Z0020	La valeur unitaire n'a pas été établie pour tous les éléments	☐	
Z0050 0010	Total		
Z0070 0020	Droits d'exploitation		
Z0090 0030	Immobilisé (sauf titres évalués au 31/12)		
Z0110	Réalisable et disponible (sauf titres évalués au 31/12)		
Z0200 6910			
Z0200 6910			
Z0400 0070	- Exonération participation(s) (§ 60 BewG)		
Z0410 0075	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60bis BewG)		
Z0420 0085	- Exonération des droits de propriété intellectuelle (§ 60ter BewG)		
Z0500	**Sous-total**		
Z0600	Dettes et provisions		
Z0620	Dont dettes non déductibles (§ 60, § 60bis et § 60ter BewG)		
Z0630	Dont provisions selon article 46, numéro 8 L.I.R.		
Z0750 0060	**Dettes et provisions déductibles**		
Z0800			
Z0800			
Z0900	**Total des déductions**		
Z1000 300	**Total de la fortune nette**		

IV. Autres éléments de fortune indigènes

Créances comme bailleur de fonds avec participation aux bénéfices d'une entreprise individuelle ou dans un organisme à caractère collectif, lorsque le débiteur (propriétaire de l'entreprise) a son domicile fiscal, son principal établissement ou son siège statutaire au Grand-Duché

Nom et adresse du débiteur	Montant de la créance	

V. Dettes et charges, pour autant qu'elles ne concernent pas la fortune d'exploitation indigène (rubrique III)

Dettes et charges déductibles existant au 01/01/2024 pour autant qu'elles étaient en relation économique avec la fortune indigène indiquée aux rubriques I, II et IV.

a) Dettes

Nature de la dette (p.ex. dette hypothécaire, dette chirographaire)	Devise Montant de la dette	Euro

b) Charges d'usufruit, de rentes et d'autres prestations annuelles

Nature de la charge (p. ex. usufruit, rente)	Valeur actualisée de la charge	

Demande de réduction de l'impôt sur la fortune par constitution d'une réserve quinquennale spéciale (§ 8a VStG)

F1200	Par affectation du bénéfice de l'année d'imposition 2023		
F1210	Par affectation des réserves libres antérieurement constituées (seulement à défaut de bénéfice suffisant)		
F1230	Montant de la réduction de l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve constituée)		

Dissolution prématurée d'une partie ou de la totalité d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2023 (§ 8a, alinéas 3 et 3a VStG)

Y a-t-il eu dissolution prématurée d'une partie ou de la totalité d'une réserve quinquennale pendant l'année d'imposition 2023 (§ 8a, alinéas 3 et 3a VStG)? oui ☐ non ☐

Année de la constitution de la réserve quinquennale utilisée

F1232	2019		
F1232	2020		
F1232	2021		
F1232	2022		
F1233	Montant utilisé de la réserve quinquennale		
F1234	Montant de l'ajout à l'impôt sur la fortune (1/5 de la réserve utilisée)		

Impôt sur la fortune - Question(s) supplémentaire(s)

Les immobilisations financières sont à évaluer à la fin de l'année (31 décembre 2023) (§ 63 BewG)

Z0001	Cours de fin de l'exercice d'exploitation	☐
Z0002	Taux de conversion	

Signature

Nous affirmons que la présente déclaration est sincère et complète

Le représentant légal (ou toute personne mandatée par ce dernier)

, le D